



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 31 MARS 2025

A la suite d'une convocation du mardi 25 mars 2025, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 31 mars 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 32**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG.

- **Dont représentés par son suppléant :**

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Monsieur Salvatore FIORETTO est représenté par Fabien CLAISER.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 5**

Madame, Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Jean NIEDERLAENDER Joël a donné procuration à Dominique LIMBACH, Luc BALLASSE a donné procuration à Etienne HOFFERT, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, Germain DERUDDER a donné procuration à Grégoire LEININGER.

✓ **Excusés : 12**

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Guy BORN, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Durkut CAN, Jean-Luc LUTZ, Bernard PETRY, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL.

✓ **Absents : 6**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Emmanuel THIRY, Roland GLODEN, David SUCK, Bernard COLBUS, Cathia HEIM.

-----

## 04. FINANCES

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Président expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif 2025.

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances réunis le 24 mars 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Roland ROTH, Président.

Le Comité syndical,

Délibère par :

33 voix pour,  
4 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

➤ D'adopter le budget primitif synthétisé ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	27 803 800,00	013	Atténuations de charges	550 000,00
012	Charges de personnel	8 750 000,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	4 910 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 879 300,00	74	Subventions d'exploitation	38 185 550,00
66	Charges financières	1 964 000,00	75	Autres produits de gestion courante	7 249 750,00
67	Charges exceptionnelles	410 000,00	77	Produits exceptionnels	400 000,00
68	Dotations aux provisions	321 000,00	78	Reprises sur provisions	533 000,00
022	Dépenses imprévues	929 675,85	042	Opérations d'ordre entre sections	541 370,00
023	Virement à la section d'investissement	3 421 687,43	<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>52 369 670,00</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	5 378 060,00	002	Résultat d'exploitation reporté	5 487 853,28
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>57 857 523,28</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>57 857 523,28</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 540 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	40 700,00	27	Autres immobilisations financières	400 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 229 583,72	021	Virement de la section d'exploitation	3 421 687,43
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	5 378 060,00
20234	Opération remise en état unité de métha. Sgm	60 000,00	<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>9 199 747,43</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	541 370,00			
<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>10 811 653,72</b>			
			001	Résultat d'investissement reporté	3 397 582,14
	Restes à réaliser 2024	2 740 675,85		Restes à réaliser 2024	955 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 552 329,57</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 552 329,57</b>

**La délibération est adoptée à la majorité**

Fait à MORSBACH, le 31 mars 2025

Roland ROTH,  
Président



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2025/14**

Les lignes directrices du budget ont été détaillées dans le rapport d'orientation budgétaire et lors du débat qui s'en est suivi. Comme évoqué dans le ROB, le budget 2025 est partiellement impacté par la TVA avec des dépenses qui sont désormais classées en trois catégories :

- des dépenses mixtes auxquelles un coefficient d'assujettissement unique de 70% est appliqué (confection et distribution des sacs, transport, frais généraux...)
- des dépenses hors champ d'application de la TVA, coefficient à 0 (incinération et enfouissement)
- des dépenses dans le champ de la TVA, coefficient de 100% (méthanisation).

**A- Section d'exploitation.**

L'exercice 2024 a débuté avec un excédent cumulé de 3 614 218,22€. L'exécution budgétaire de l'année se solde par un excédent de 1 873 635,06€. Ainsi, le résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2024 (ligne 002) présente un excédent de 5 487 853,28€.

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent à 57 857 523,28€.

**DEPENSES :****Chapitre 011 (Charges à caractère général) :**

Les prévisions budgétaires globales s'élèvent à 27 803 800€ et augmentent de 3,4% par rapport au budget 2024. Les dépenses du chapitre 011 comprennent notamment :

- art. 6021 (Matières consommables) : 1 500 000€. Cet article recense les seules dépenses liées à l'achat des matières premières nécessaires à la fabrication des sacs. Les stocks sont limités au strict nécessaire à la poursuite de l'exploitation.  
Prévision 2025 identique à 2024.
- art. 6061 (Fournitures non stockables : eau, gaz, électricité...) : 1 078 000€. Diminution de 10% par rapport aux prévisions 2024.
- art. 6066 (Carburant) : 837 630€. L'estimation 2025 est légèrement inférieure aux prévisions 2024.
- art. 6068 (Autres fournitures) : 1 579 690€. Sont inscrites à cet article les dépenses liées aux fournitures à durée de vie courte, telles que les vis, produits d'entretien, pièces pour les réparations des véhicules, etc, mais également les spirales, cribles, etc. Légère augmentation (2,2%) par rapport au BP 2024.
- art. 611 (Sous-traitance) : cet article concerne les dépenses d'externalisation du transport, du tri des recyclables et du traitement des déchets. Il s'agit du principal poste de dépenses. Prévision 2025 : 13 994 320€.
- art. 6135 (Locations mobilières) : 935 780€. Augmentation de 22 % par rapport à 2024 en raison de la location de plusieurs machines (cribleur, chargeuse, chariot télescopique). L'achat de certaines machines est prévu au budget 2025, ce qui réduira ce poste de dépense à l'avenir.
- art. 61521 à 61558 (entretien et réparations) : 2 225 540€. Les crédits ouverts à ces articles augmentent de 15,3% par rapport à 2024 : curage citerne de stockage des digestats, réparation de la presse à balles, remplacement masterpack cogénération....
- art. 6156 (Maintenance) : 355 330€. Augmentation de 10% : maintenance du système de sécurité incendie de Méthavalor.

- art. 618 (Divers) : 239 170€ : sont inscrites à cet article les analyses environnementales et réglementaires.
- art. 6251 (Voyages et déplacements) : 71 270€ : à cet article sont principalement imputées les dépenses de péage.
- art. 637 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) : 3 713 400€ : en augmentation de 34% par rapport à 2024. Il s'agit principalement de la TGAP, dont le montant à la tonne augmente sur les sites de traitement.

#### Chapitre 012 (Charges de personnel) :

En 2025, le chapitre 012 est ouvert à hauteur de 8 750 000€, soit 2,9% de plus qu'en 2024.

Cette augmentation tient compte de la provision pour congés payés, estimée à 550 000€ pour 2025.

A noter : cette dépense est « compensée » par l'inscription en recettes de la reprise sur la provision de 2024 (533 000€ au chapitre 78).

#### Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) :

Les crédits sont ouverts à hauteur de 8 879 300€, en diminution de 42% par rapport à 2024. Le budget précédent avait enregistré le solde des douzièmes pour 2 exercices notamment.

L'article 6588 comprend aussi les reversements CITEO ainsi que les autres reversements (reprise matériaux, papiers, meubles, D3E...).

#### Chapitre 66 (Charges financières) :

Les crédits sont ouverts à hauteur de 1 964 000€, ils tiennent compte des éléments suivants :

- art. 66111 : intérêts réglés à l'échéance : 2 003 000€
- art. 66112 : rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) : - 40 000€
- art. 6688 : autres charges financières : 1 000€

#### Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) :

Les dépenses exceptionnelles prévisionnelles 2025, d'un montant de 410 000€, tiennent compte notamment de l'impact de la TVA intracommunautaire.

#### Chapitre 68 (Provisions pour charges) :

Une provision réglementaire pour le compte épargne temps (96 000€), pour un contentieux RH en cours (15 000€), pour un contentieux avec un garage (10 000€) et pour un broyeur incendié (200 000€) sont inscrites au BP 2025, pour un total de 321 000€.

#### Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : 929 675,85€

#### Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : 3 421 687,43€

Chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) : les écritures d'ordre inscrites à ce chapitre sont relatives à :

- la comptabilité relative aux variations de stocks : art. 6031 : 105 000€, art. 7135 : 123 000€ ;
- aux dotations :
  - aux amortissements des immobilisations : art. 6811 : 4 025 060€ ;
  - à l'amortissement de la charge d'exploitation à répartir (étalement des 10 millions d'emprunt sur 10 ans) : art. 6812 : 1 000 000 € ;
  - à l'amortissement sur 14 ans de l'indemnité pour remboursement anticipé des emprunts DEXIA : art. 6862 : 125 000 € ;

Le chapitre est équilibré à 5 378 060€ avec le chapitre 040 en recettes d'investissement.

### RECETTES :

En plus de l'excédent reporté de 5 487 853,28€, les recettes d'exploitation sont les suivantes :

#### Chapitre 013 (Atténuations de charges) :

Ce chapitre comptabilise les écritures de stock pour 300 000€ (art. 6032), ainsi que les remboursements de charges de personnel par les organismes sociaux (art. 64198) estimés à 250 000 € en 2025, soit un total de 550 000€.

#### Chapitre 70 (Vente de produits, prestations de service) :

Figurent à cet article le fruit de la vente des produits finis (sacs, biométhane, électricité) ou résiduels (compost), des prestations de services (collecte des biodéchets, du verre, des fibreux, du plâtre), ainsi que des apports de déchets, de la vente de housses biocompostables ou de Sydem'pass. Les crédits ouverts totalisent 4 910 000€.

#### Chapitre 74 (Subventions) :

A ce chapitre, d'un montant de 38 185 550€, figure principalement la contribution des EPCI à l'exercice de la compétence transférée, aujourd'hui composée de :

- la contribution à l'habitant de 12,375€/habitant (délibération n°2024/45 du 16/12/2024), soit 4 480 022,25€ pour une population légale totale de 362 022 habitants au 01/01/2025 ;
- la contribution au transport et traitement des déchets, dite douzièmes, fonction des tonnages transportés et traités et des coûts appliqués (délibération n°2024/46 du 16/12/2024) : 33 548 574,24€ ;

#### Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) :

La recette, imputée à l'article 7588, provient des soutiens des éco-organismes et reventes, reversés ensuite aux EPCI selon les règles définies par délibération du Comité syndical du 27/01/2020.

Les crédits 2025 sont ouverts à hauteur de 7 249 750€.

#### Chapitre 77 (Produits exceptionnels) :

En 2025, le montant des produits exceptionnels est évalué à 400 000€ :

- art. 7711 : refus de tri : 350 000€
- art. 773 : mandats annulés : 20 000€
- art. 778 : autres produits exceptionnels : 30 000€

**Chapitre 78 (Reprises sur provisions et dépréciations) :**

Reprise sur provisions pour congés payés (art.7815) : 533 000€

**Chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) :**

Sont ici inscrites les écritures relatives :

- aux stocks (art. 6031 et 7135) ;
- à l'amortissement des subventions transférables (art.777) ;

Le chapitre est équilibré à 541 370€ avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

**B- Section d'investissement :**

L'exercice 2024 a débuté avec un excédent cumulé de 5 068 241,44€. L'exécution budgétaire de l'année se solde par un déficit de 1 670 659,30€. Ainsi, le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 (ligne 001) présente un excédent de 3 397 582,14€.

**DEPENSES :**

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025, d'un montant total de 13 552 329,57€, sont composées ainsi :

- les restes à réaliser 2024, soit 2 740 675,85€ ;
- **Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :**
- art. 1641 : emprunts en euros : 4 540 000€
- **Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) :** ouverture des crédits à hauteur de 40 700€, pour l'achat de logiciels et de licences (art. 2051).
- **Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :** ouverture des crédits à hauteur de 5 229 583,72€ afin de pourvoir aux besoins d'investissement sur l'ensemble des sites, investissements indispensables à la sécurité, à la réglementation et à la poursuite de l'exploitation :

<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>5 229 583,72 €</b>
<i>Dont :</i>	
<i>Méthavalor : réfection charpente bois et couverture biofiltre</i>	150 000,00
<i>Méthavalor : réfection du digesteur 2</i>	1 300 000,00
<i>Méthavalor : mise en conformité épurateur biogaz</i>	200 000,00
<i>Méthavalor : remplacement de 2 trémies</i>	160 000,00
<i>Méthavalor : remplacement d'une cuve</i>	100 000,00
<i>Méthavalor : réfection d'un convoyeur à vis</i>	100 000,00
<i>Méthavalor : divers</i>	75 000,00
<b>Total Méthavalor</b>	<b>2 085 000,00</b>
<i>Déchets verts : achat d'un cribleur</i>	550 000,00
<i>Déchets verts : création d'une plateforme à Sainte Fontaine</i>	150 000,00
<i>Déchets verts : achat de 2 chargeuses</i>	440 000,00
<b>Total Déchets verts</b>	<b>1 140 000,00</b>
<i>Sainte Fontaine : remise en conformité incendie</i>	180 200,00
<i>Sainte Fontaine : alvéoles de réception des flux, portique de lavage, portes ateliers...</i>	429 930,00
<i>Sainte Fontaine : achat d'une benne pour la collecte du verre</i>	170 000,00
<i>Sainte Fontaine : divers</i>	133 330,00
<b>Total Sainte Fontaine</b>	<b>913 460,00</b>
<i>Biodéchets : achat d'une benne à ordures ménagères</i>	450 000,00
<i>Biodéchets : divers</i>	13 000,00
<b>Total Biodéchets</b>	<b>463 000,00</b>
<i>Multiflux Sarreguemines : travaux divers</i>	140 450,00
<i>Multiflux : divers</i>	98 530,00
<b>Total Multiflux</b>	<b>238 980,00</b>
<i>Autres : Qualité, hygiène, sécurité, environnement</i>	204 680,00
<i>Autres : Distribution sacs multiflux, administration générale, services généraux, informatique</i>	184 463,72
<b>Total Autres</b>	<b>389 143,72</b>

- Une opération 20232 – Renouvellement de la flotte de camions avait été ouverte sur deux ans, dans le cadre d'une AP/CP d'un montant total d'1,3M€. Celle-ci a été modifiée par délibération n°2042/12 du 03/04/2024. Le parc de camions neufs étant désormais suffisant pour les besoins du service, il y a lieu d'annuler l'AP/CP.
- Une opération 20234 : Remise en état de l'unité de méthanisation de Sarreguemines : 60 000€.
- Chapitre 27 (Autres immobilisations financières) - Consignations pour les transports à l'étranger : 400 000€.
- Chapitre 040 (Opérations d'ordre entre sections) : ces écritures d'ordre sont relatives :
  - aux stocks (art. 311 et 355) ;
  - à l'amortissement des subventions transférables (art. 13911 et suivants) ;

Le chapitre est équilibré à 541 370€ avec le chapitre 042 en recettes d'exploitation.

### RECETTES :

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2025, d'un montant total de 13 552 329,57€, sont composées :

- des restes à réaliser 2024, soit 955 000,00€
- des immobilisations financières (chapitre 27) à hauteur de 400 000€ ; pour mémoire, les immobilisations financières concernent les dépôts et consignations effectués auprès des services douaniers dans le cadre des transferts transfrontaliers. De nouvelles consignations sont constituées chaque année pour l'année en cours et celle à venir (dépenses d'investissement), et les anciennes arrivant à échéance donnent lieu à restitution (recette d'investissement).

- des écritures d'ordre (chapitre 040) liées :
  - à l'amortissement des immobilisations (art. 28031 à 28188) : 4 025 060€ ;
  - aux écritures de stock de l'usine à sacs (art. 311 et 355) : 228 000€ ;
  - aux charges de réaménagement d'emprunts à répartir (art. 4817) : 125 000€ ;
  - à l'amortissement de la charge d'exploitation à répartir (étalement des 10 millions d'emprunt sur 10 ans, art. 4818) : 1 000 000€.Elles s'équilibrent à 5 378 060€ avec le chapitre 042 (Opérations d'ordre) en dépenses d'exploitation ;
- du virement de la section d'exploitation (chapitre 021), soit 3 421 687,43 € ;
- de l'excédent reporté de 3 397 582,14€.

2025/14

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20250331-202514-BF



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERI  
Compte tenu de la publication de la délibération, **23 AVR. 2025**  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **23 AVR. 2025**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SIEBERI', written over the printed name and date.